



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Le quinze septembre deux mille seize, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Étaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Magali BOISSET, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Marie-Christine LAPEYRE, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Cristel MARTINEZ, Sébastien NODARI, Daniel PASQUIER, Jean-Luc SEGUY.

Était absente excusée : Aline JACQUET.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration : Philippe PARIAT a donné procuration à Marie-Christine LAPEYRE, Paul PINSARD a donné procuration à Jacques POUGET. Jean-Luc SEGUY a été désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte rendu du 25 Juillet 2016, en vue de son approbation. Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises depuis la dernière séance :

2016-19 : information sur les tarifs et participations des familles aux services : cantine scolaire et alsh périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Participations des familles à l'accueil de loisirs périscolaire de LALBENQUE

A.L.S.H. PERISCOLAIRE

Quotients familiaux	ALSH MATIN maternelles et primaires	ALSH MIDI Maternelles - Primaires	ALSH SOIR Maternelles et primaires
QF < 700	0.52 €	0.11 €	0.52 €
QF > 700	0.58 €	0.13 €	0.58 €

RESTAURANT SCOLAIRE

REPAS CONSOMMES SUR PLACE

Quotients familiaux	Repas maternelles	Repas primaires
QF < 450	3.00 €	3.05 €
450 < QF < 700	3.05 €	3.10 €
QF > ou égal à 700	3.10 €	3.20 €

Tarif goûter (élève section maternelle) :

0.40 €

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE

Repas enseignant, intervenant dans le cadre scolaire ou périscolaire, occasionnel	4.70 €
--	---------------

REPAS LIVRES

Autres tarifs du restaurant scolaire de LALBENQUE pour les collectivités qui ont conventionné pour la livraison chaude des repas :

Repas livrés aux communes extérieures du territoire et hors territoire	3.50 €
Repas jeune en contrat de formation post-scolaire et Foyer Mas de la Tour	4.90 €
Repas froid du Foyer Mas de la Tour le mercredi et les vacances scolaires	4.10 €
Repas pour l'ALSH Intercommunal service de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne	3.35 €
Repas pour la micro-crèche de Flaujac Pujols service de la Communauté de Communes Pays de Lalbenque-Limogne	2.30 €

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 – Aliénation d'une partie du chemin rural de laborderie avec chemin de substitution après enquête publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 avril 2015 dans laquelle nous avons présenté une sollicitation de M. LEFEVRE Mathieu pour dévier une partie du chemin rural de Laborderie passant au milieu de sa propriété, actuellement en restauration et ce afin d'assurer la sécurité des riverains et du public.

Ce chemin étant classé piste équestre au PDIPR, un chemin de substitution doit garantir le principe de continuité.

Un relevé a été dressé par un géomètre faisant apparaître le chemin rural à aliéner et le chemin de substitution à créer.

L'enquête publique s'est déroulée du 31 mai 2016 au 18 juin 2016

Deux observations ont été formulées et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Veiller lors de l'édification du nouveau tracé à ce que les engins agricoles puissent l'emprunter sans risque notamment au niveau des dénivelés,
- Que la fermeture du chemin existant ne soit effective que lorsque le chemin de déviation sera tracé et carrossable,
- Que le calibrage du chemin créé autorise le passage des engins agricoles.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé de poursuivre les différents points suivants :

- De désaffecter une partie du chemin rural de Laborderie compris entre les parcelles section BP 224, 230, 225, 228 et 229 en vue de sa cession sous condition expresse que M. LEFEVRE Mathieu et Melle CARLES Steffie :
 - . aient acquis la parcelle section BP n°225 concernée par l'emprise du chemin de substitution,
 - . aient exécuté les travaux de continuité du chemin carrossable approprié à la pratique de la randonnée équestre et à la circulation des véhicules, engins agricoles sur les parcelles section BP n° 227 et 225.

- Les frais de notaire, géomètre et création du terrassement seront à la charge du pétitionnaire.
- La commune aura un droit de regard sur les travaux réalisés et les conditions techniques de réalisation.
- De fixer le prix de vente dudit chemin à 100€ l'emprise.
- D'acquérir le chemin de substitution à 100€ l'emprise.
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété dès que le chemin de substitution sera réalisé selon les préconisations décrites ci-dessus.
- Constate l'absence de création et d'opposition d'une association syndicale.
- D'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après lecture détaillée, l'assemblée délibère à l'unanimité sur l'ensemble des points évoqués afin de clôturer la procédure en cours.

2 – Modifications des effectifs

a/ Modification d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 12.5 h/semaine à 11.5 h/semaine. Accord à l'unanimité.

b/ Suite au retrait de l'Etat pour le renouvellement du poste d'informaticien à la plateforme informatique, la commune se retrouve sans ressource pour faire fonctionner cet équipement. Les enseignants sollicitent une personne afin de pouvoir continuer d'utiliser le matériel.

Je vous propose de faire des recherches dans deux secteurs :

- Pour une mission de service civique (durée 9 mois et pour 24heures/semaine)
- Pour la création d'un contrat unique d'insertion (CUI-CAE) de 20h/semaine, qui correspond à 26 h/semaine de classe durant une année scolaire complète.

Après examen, l'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire les recherches d'un profil adapté à la demande.

3 – Demande de subvention

Octroi d'une subvention de 100 € pour l'association Lalbenque/images, accord à l'unanimité.

4 – Indemnité de sinistre

a/ dossier atelier municipal (12/2014) :

Accord à l'unanimité pour l'acceptation d'une indemnité de sinistre complémentaire suite au vol à l'atelier de 12/2014, pour la partie petits équipements. Montant de l'indemnité : 275.87 €

b/dossier cadélabre incendié (7/05/2016)

Accord à l'unanimité pour l'acceptation d'une indemnité de sinistre pour la dépose et la pose du candélabre incendié le 7/05/2016. Dans un premier temps : montant : 2 430 € vétusté déduite, avec une franchise de 1421.89 €, et une possibilité de récupérer cette franchise auprès de l'assureur du véhicule. Délibération à l'unanimité pour l'acceptation de l'indemnité proposée.

5 – Approbation de la proposition de zones tampon relative au tracé des chemins de Saint Jacques de Compostelle

Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle dans le département du Lot comptent trois sections inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'une d'entre elles, la section allant de

la commune de Bach vers Cahors, passe dans les limites administratives de notre commune. Suite à une commande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Association de Coopération Inter Régionale Chemin de Compostelle), il a été effectué une visite afin de mesurer les enjeux patrimoniaux et paysagers. Ce repérage a permis de définir une zone tampon autour du sentier ; laquelle ne constitue pas une servitude d'utilité publique.

Michel DURAND a représenté la commune lors de la réunion du 23/06/2016 sur le thème : restitutions des zones tampon lotoises du bien en série « Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France ». Suite à cette réunion il a été fait la proposition des emplacements des zones tampons.

A ce stade, chaque collectivité concernée doit délibérer pour décider de valider la proposition de zone tampon proposée, et de tenir à disposition de l'Administration dans la phase d'élaboration du plan de gestion de cette zone ; lequel devrait permettre de protéger et mettre en valeur le chemin sur le territoire de la commune.

Après examen et délibération, l'assemblée décide à la majorité des membres avec 3 abstentions (Sébastien NODARI, Patricia CHATELIN, Charles LONJOU) de suivre le projet de délibération adressé par les services de la DRAC.

6 – Modalités gestion des salles municipales

Pour information, à compter du 1/10/2016 : la commune de Lalbenque reprend la gestion de l'ensemble des salles municipales.

Pour cela, un article sera rédigé et mis en ligne sur le site internet de la commune.

De plus, un affichage sera effectué en mairie avec règlements, décision en matière de tarifs, etc...

7 – Questions diverses

- Pour information : le compte administratif 2015 du budget assainissement et le Rapport annuel 2015 assainissement du SYDED du Lot ont été présentés et les documents sont librement consultables en mairie.
- Intercommunalité : information sur les projets d'attribution de nouvelles compétences SPANC (service public d'assainissement non collectif) et Urbanisme.
- Madame Marie-Christine LAPEYRE a présenté l'avancement du projet de la statue du trufficulteur avec photos à l'appui et a informé des dons de mécénat perçus à ce jour. L'opération n'est pas achevée, toute souscription est encore possible.
- Serge LINON a fait un point sur la rentrée sportive avec le Basket-club qui confirme cette année son activité avec un bon nombre d'adhérents.
- Sébastien NODARI et Daniel PASQUIER ont demandé la situation d'avancement de plusieurs dossiers ; Michel DURAND leur a donné les réponses souhaitées.
- Patricia CHATELIN s'interroge sur l'attente de l'installation d'un système de ralentisseur à Pailhas, la réflexion est en cours avec les riverains.
- Charles LONJOU a signalé l'effacement de la bande blanche du Stop au croisement de Biargues, le nécessaire sera fait rapidement.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

A LALBENQUE, le 19/09/2016

Le Maire

J.POUGET.